



GARANTIE À VIE LIMITÉE

Félicitations pour l'acquisition de votre nouvel équipement CVCA. Il a été conçu pour assurer une longue durée de fonctionnement, et est protégé par l'une des meilleures garanties du secteur. Les garanties ci-dessous s'appliquent automatiquement à votre appareil, sous condition que vous conserviez la preuve d'achat (reçu de paiement) et que les conditions de garantie soient respectées.

GARANTIE EXPRESSE LIMITÉE DE CINQ (5) ANS

Heat Controller garantit que toutes les pièces et le compresseur du mini-split sans conduit de la série SSP sont exempts de défauts de fabrication et de matériaux dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant cinq ans à compter de la date d'achat initiale par le consommateur pour l'installation d'origine. Cette garantie expresse limitée ne s'applique que lorsque le mini-split sans conduit est installé en tant que système complet et compatible (unité extérieure et unité intérieure), et ce uniquement lorsque le système est installé conformément aux instructions d'installation Heat Controller et à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur pour une utilisation normale.

EXCEPTIONS

La Garantie expresse limitée ne couvre pas la maintenance courante. Heat Controller recommande de réaliser un examen/entretien au moins une fois par saison, et un justificatif de maintenance doit être conservé. De plus, les frais liés à la main-d'œuvre, au transport à des fins de remplacement de pièces, le remplacement du réfrigérant ou des filtres, et tout autre appel de service/autre réparation n'est couvert par cette Garantie limitée. Elle ne couvre pas non plus les composants du système dont le fournisseur n'est pas Heat Controller, quelle que soit la raison de défaillance de la pièce ou du composant en question.

CONDITIONS POUR L'APPLICATION DE LA GARANTIE

- L'appareil doit être utilisé selon les instructions d'utilisation fournies par MARS. L'appareil ne doit pas avoir fait l'objet d'un accident, d'une altération, d'une mauvaise réparation, de négligence ou de mauvaise utilisation, ni d'une catastrophe naturelle (par exemple, une inondation)
- L'installation a été réalisée par un revendeur/entrepreneur CVCA formé, autorisé ou autrement qualifié.
- La performance de l'appareil ne doit pas avoir été compromise par un quelconque produit non autorisé par Heat Controller, ou par toute modification ou adaptation des composants
- Les numéros de série et/ou la plaque signalétique n'ont pas été endommagés ni retirés
- Les dommages ne doivent pas être le résultat d'un mauvais câblage ou de mauvaises conditions de tension, ni d'une utilisation dans des conditions de baisse de tension ou de coupure de courant
- Le débit d'air autour de toute partie de l'appareil ne doit pas avoir fait l'objet d'une restriction
- L'appareil conserve son installation d'origine
- Le module n'a pas été acheté sur Internet.

DURÉE DE LA GARANTIE ET ENREGISTREMENT

La garantie débute à compter de la date d'achat par le consommateur d'origine. Le consommateur doit conserver un reçu de paiement comme preuve pour la période de garantie. Sans cette preuve, la garantie expresse débute à la date d'expédition de l'usine.

RECOURS ATTRIBUÉ PAR LA GARANTIE EXPRESSE LIMITÉE

L'unique recours possible sous la garantie limitée est le remplacement de la pièce défectueuse. Si des pièces de remplacement sont requises au cours de la durée de cette garantie, les pièces de rechange Heat Controller doivent être utilisées; aucune garantie sur la ou les pièces de remplacement n'affectera la garantie originale applicable du module. Il revient au propriétaire de préparer l'accès au module pour la maintenance. Le diagnostic et le remplacement de la pièce défectueuse ne sont pas couverts par la garantie expresse limitée. Si, pour une quelconque raison, la pièce/le produit de remplacement n'est plus disponible au cours de la période de garantie, Heat Controller détient le droit d'accorder un crédit à hauteur du prix au détail suggéré de la pièce/du produit au lieu de le réparer ou le remplacer.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

1. Aucune autre garantie expresse ou implicite ne s'applique. Heat Controller ne propose aucune garantie de commercialisation. Nous ne garantissons pas que l'appareil est adapté à n'importe quelle utilisation ou qu'il peut être utilisé dans les bâtiments ou pièces de toutes envergures ou conditions, sauf indication spéciale dans ce document. Aucune autre garantie, expresse ou implicite, dont la portée dépasse les conditions présentées dans ce document ne s'applique.
2. Toutes les garanties prévues par la loi sont limitées à la durée de cinq ans de la garantie des pièces. Votre recours exclusif est limité au remplacement des pièces défectueuses. Nous dégageons toute responsabilité en cas de dommages consécutifs ou secondaires causés par toute panne du module.
3. Cette garantie vous confère des droits légaux et vous pouvez également avoir d'autres droits qui diffèrent d'un État à l'autre. Certains États ne permettent pas la limitation de durée d'une garantie implicite ou l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accidentels; les limitations et exclusions décrites ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer à votre cas.
4. Aucune garantie ne s'applique aux appareils vendus en dehors de la zone continentale des États-Unis et du Canada. Votre distributeur ou vendeur final peut appliquer une garantie aux appareils vendus en dehors de ces zones.
5. Heat Controller ne peut être tenue responsable en cas d'annulation d'application de la garantie pour des raisons n'étant pas de notre ressort, telles que les accidents, les altérations, l'abus, la guerre, les restrictions gouvernementales, les grèves, les incendies, les inondations ou autres catastrophes naturelles.

COMMENT OBTENIR DES PIÈCES OU UN SERVICE DE GARANTIE

Si vous souhaitez soumettre une réclamation de garantie, informez-en votre installateur dans les plus brefs délais. Si l'installateur ne souhaite pas répondre à votre réclamation, envoyez un courrier à Heat Controller, 1900 Wellworth Ave., Jackson MI 49203. Joignez-y un rapport d'inspection de votre installateur ou de la personne ayant réalisé la maintenance. Précisez le numéro du modèle, le numéro de série et la date d'achat.

Les responsabilités du propriétaire sont présentées dans le mode d'emploi, lisez-le attentivement.

Rendez-vous sur
www.atcontroller.com pour
enregistrer votre nouveau produit



CONSERVEZ CES INFORMATIONS À TITRE DE REÇU D'ACHAT

MODULE INTÉRIEUR
EXTÉRIEUR

MODULE

INSTALLATION

Numéro du modèle

Numéro du modèle

Nom de l'installateur

Numéro de série

Numéro de série

N° de téléphone/Coordonnées

Date d'achat

Date de fin de l'installation

Pensez à conserver votre reçu de paiement comme preuve pour la période de garantie.